

AVIS

Avi. A louer—Casey & Cie. A vendre—Dlle. M. P. E. Moisan. Morne et Provisions—Roussseau & Tremblay. Informations demandées, \$10 de récompense—Benedicte Zerga. Acte de faillite de 1875—J. Els. Pouliot. Acte de faillite de 1875—F. X. Talbot. do do do do Corporation de Québec—Chs. Baillargé. do do do do Vente à l'encan—Casey & Cie. Prêt Américain—Th. Hudon. Tapis—Prolat—Glover, Fry & Cie. 500 pièces étoffe à l'obor—Brunet & Laurent. Extraits Liquide de Bouff par Liebig O. Potvin & Co. Grande Rédaction—F. X. Lepage.

QUEBEC,

VENDREDI, 20 OCT. 1876.

Victoire de la Beauce

Nous revenons encore une fois sur cette élection de la Beauce, sur cette victoire éclatante que vient de remporter le parti libéral dans ce comté. Aux yeux de tout homme intelligent que n'a aveuglé pas l'esprit de parti, un fait significatif se dégage, frappant et instructif, de cette lutte remarquable. Il est donc bon et nécessaire que l'attention publique s'y arrête un instant; c'est un signe des temps qui porte en lui-même un grand enseignement.

Dès le début de la lutte, le parti conservateur voyant deux amis du gouvernement briguer les suffrages des électeurs, voulut profiter de cette division momentanée pour faire réussir un candidat de l'opposition. On se rappelle les attaques de la presse conservatrice contre M. Bolduc et contre M. De Léry, et les cris d'un triomphe anticipé que l'on jetait en faveur de M. Blanchet. Cependant au jour de la nomination et au profond ébahissement des conservateurs de la province à qui on avait promis une victoire facile et écrasante, M. Blanchet se sentant impitoyablement battu, et voulant éviter une défaite ridicule à son parti, dut déclarer qu'il croyait devoir se retirer de la lutte, convaincu de son impuissance à se faire élire.

L'aveu ne pouvait être plus complet. Que vit-on ensuite?

Tout ce même parti conservateur dans l'espoir de créer une profonde et funeste division parmi les libéraux, réunir toutes ses forces, convoquer le ban et l'arrière-ban du parti, et se jeter, tête baissée, dans le comté de Beauce, en faveur de M. De Léry.

Certes quand un parti politique en est rendu à faire retirer son candidat, et à chercher un semblant de triomphe en appuyant un adversaire, on a de suite la pleine mesure de sa force. Et cependant cette tactique même n'a pu réussir. Le parti conservateur tout entier en se jetant avec les libéraux qui appuyaient M. De Léry n'a pu donner à ce jeune candidat un appoint assez considérable pour le faire triompher. Peut-on désirer une preuve plus éclatante de l'aplatissement où se trouve ce parti dans la Beauce! Peut-on ne pas reconnaître que le parti libéral gagne tous les jours du terrain, tandis que le parti du Pacifique baisse sans cesse dans l'opinion publique et va bientôt, pour le salut de la province de Québec, tomber dans l'insignifiance et le ridicule.

La population est fatiguée du système démoralisateur que poursuit depuis si longtemps la presse conservatrice. Elle n'ajoute plus foi à ces accusations absurdes que l'on porte sans cesse contre le parti libéral. Le parti qui a voulu se consolider en s'appuyant sur un système de dénigrement, de mensonges et de calomnies, va s'apercevoir que l'on ne peut rien édifier de solide et de durable par ces tristes moyens. Si pendant longtemps quelquefois certains hommes réussissent à tromper les populations il arrive un jour où la lumière se fait, où la vérité éclate, et alors une puissante et vigoureuse réaction vient briser la base fragile et éphémère sur laquelle on avait élevé un parti sans principe et sans patriotisme.

L'élection de la Beauce vient de nous donner une idée du changement d'opinion qui s'opère parmi nos populations, et le résultat de quelques autres élections qui vont bientôt avoir lieu achèvera de démontrer que partout l'on est fatigué de ces luttes stériles et fatales qui nous ruinent, et que l'on veut sincèrement revenir aux jours de patriotisme et d'union d'autrefois.

Tombé.

Lorsque nous avons vu le Canadien jeter par dessus bord comme mauvais catholique le juge Routhier, nous avons prévu que le tour de M. Langevin lui-même viendrait. Il est venu. Voici ce que dit le Canadien hier soir:

"Dans la contestation de Charlevoix, la bonne cause a fait un grand pas. Le factum du défendeur renferme l'essence des principes et des droits de l'Église, quoique, nous l'avons en toute franchise, l'affirmation est pu et dû être plus nette, plus accentuée, plus forte."

Or, on sait que tout porte à croire que ce factum a été rédigé par M. Langevin lui-même; dans tous les cas, il a dû avoir son entière approbation. Et cependant, le Canadien le trouve insuffisant. Il insinue très-clairement qu'au moment d'affirmer nettement les droits de l'Église en face d'un tribunal civil où siègeait M. Routhier, l'hon. M. Langevin a faibli!

Si M. Langevin faiblissait dans l'opposition lorsqu'il a besoin du secours de l'Église pour revenir sur l'eau, que sera-ce au pouvoir? Il fera à tout coup le plongeon. Il était réservé à M. MacKay de faire, dans le factum de Bonaventure, une révélation énergique des libertés religieuses.

M. MacKay, supérieur à M. Langevin aux yeux du Canadien dans son zèle pour l'Église, c'est la fin du monde.

Le Canadien ajoute que si M. MacKay se met ainsi souvent de la partie, c'en sera bientôt fait de l'Église.

M. MacKay, vainqueur du démon; il ne manquait plus que cela aux humiliations de l'Enfer!

Informations.

—Le Globe dit que le portefeuille laissé vacant par M. Laird, a été offert à M. Mills, député de Bothwell, avant même qu'on en ait parlé dans la presse et que, pour sa part, il n'a jamais fait la moindre objection à ce choix.

—L'affaire de Bonaventure a été plaidée hier devant les juges Maguire, Cassin et McCord.

—M. Irvine et Lloyd ont plaidé la cause des pétitionnaires, et M. MacKay celle de M. Beauchêne, le membre s'égeant.

Contestation de Bonaventure.

L'hon. Théodore Robitaille, du township de Cox, chirurgien, âgé de quarante deux ans, dispose et dit:

Q.—Étes-vous Franc-Maçon? Objecté comme non pertinent. Question permise.

R.—Je ne fréquente pas les loges des Francs-Maçons. Je suis catholique romain, je suis soumis aux enseignements de cette Église, et conséquemment, je ne suis pas Franc-Maçon.

Q.—Avez-vous jamais été Franc-Maçon? Même objection.

Même décision.

R.—J'ai été reçu Franc-Maçon, mais j'ai renoncé à la société, pour me rendre aux enseignements de l'Église catholique à laquelle j'appartiens.

La présente déposition étant lue sur son serment, il désire ajouter à la réponse dans laquelle il dit qu'il n'est pas franc-maçon, qu'il reçoit les sacrements de l'Église, et que par conséquent il n'est pas franc-maçon, etc.

De Québec à Halifax par l'Intercolonial.

IMPRESSIONS DE VOYAGE.

Cinq rivières se déchargent dans la Rivagouche; trois seulement ont assez d'importance pour être mentionnées: la Matapédia, la Patapédia et (ne vous mettez pas en frais de prononcer son nom) la Gustawakongick.

Toutes ces rivières fournissent de truite fraîche saumonée et saumon. Le gouvernement devra y faire observer rigoureusement les lois de pêche, car il est indubitable que d'année en année maintiennent les amateurs de pêche leur rendement maintes et maintes visites.

L'un des ouvrages les plus importants que l'on rencontre ensuite, est le tunnel Morrissey percé dans un roc dur et noir, à la suggestion des contracteurs, MM. Berlinguet et Bertrand. Le tunnel a 180 pieds de long et la montagne 110 pieds d'élévation. Les ouvriers ont percé le montage après deux ans et demi de travaux d'excavations de chaque côté de la montagne. C'est le premier ouvrage de ce genre qui ait été fait en Amérique, et le seul qui existe sur tout le parcours de l'Intercolonial.

Vient ensuite le ruisseau appelé Christopher's Brook; il y a en cet endroit non pas un pont, mais un viaduc construit;

il mesure de 8 à 900 pieds de long, a plusieurs arches, et est construit d'une sorte de pierre rouge, très-dure, qui a été prise dans les environs. Le paysage en cet endroit est tout simplement enchanteur; la Rivagouche est émaillée, ça et là, d'un nombre d'îlots qui rappellent les Mille Îles; cela forme un fond de paysage délicieux qui attire des expressions d'admiration de toutes les bouches. Quelques minutes après avoir passé cet endroit charmant, le sifflet de la locomotive se fait entendre; les premiers maçons de Campbelltown se montrent et bientôt la cloche annonce aux voyageurs que le train est à la station.

Campbelltown, ce n'est pas une propriété que je veux émettre, c'est le nom d'une ville qui ne tardera pas à devenir très importante; sa situation géographique lui permet d'avoir cette ambition, et m'autorise à lui prédire les perspectives les plus riantes. Située au fond de la Baie des Chaleurs, dans les environs et presque au pied de la Montagne du Pain de Sucre (Sugar Loaf Mountain), dont la hauteur est de 996 pieds, elle se trouve à portée des vaisseaux d'un tonnage très considérable; car la rivière est navigable jusqu'à elle, et le port qu'elle offre à la navigation est spacieux. C'est à Campbelltown que l'on a débarqué les gros engins importés d'Angleterre et des États-Unis. La ville n'est pas encore considérable; mais elle est encoquettement bâtie, occupe un site enchanteur, progresse rapidement et constitue le point convergent de toutes les affaires d'un district considérable. L'intercolonial passe au milieu de la ville. C'était autrefois un endroit où la construction de navires faisait florès. Aujourd'hui plusieurs autres petites industries ont remplacé celle-là.

La population de ce petit centre est de 7 à 800 âmes et composée d'écosais, américains et de quelques canadiens-français. Un médecin québécois, le Dr. A. Venner, y est établi depuis quelque temps. L'International a déjà donné naissance à foule de grands magasins qui font tous d'excellentes affaires. La station renferme plusieurs bureaux d'affaires et de finances; les bureaux du caissier du chemin, des ingénieurs en chef, des sous-intendants du chemin, de l'agence de la Banque Moisson, etc. A Campbelltown, les voyageurs ont l'avantage d'arrêter pendant quelque temps pour se reposer. Il n'est que juste de faire que la table y est excellente et parfaitement servie. Il y a dans la ville deux églises, l'une catholique et l'autre protestante. C'est à Campbelltown que l'on peut admirer les magnifiques fermes des frères Ferguson, deux braves garçons à qui le dieu d'amour n'a pas encore soufflé mot ni à l'oreille ni au cœur. Les frères Ferguson sont aussi les propriétaires d'une grande pêcherie, et si l'auteur des Humeurs et Caprices se fut directement adressé à eux, il est certain qu'il n'aurait pas manqué les jolies connaissances qu'il se prometait et qui l'ont fait, il aurait eu, à rendre que veut, tu, de la mouche fraîche, du saumon, voire même des huîtres à foison; car les MM. Ferguson sont d'une hospitalité parfaite.

MM. Ferguson, comme M. Fraser à Métapédia, sont des écosais. Il serait curieux d'entendre le chroniqueur de MM. Bertrand et Berlinguet exhaler son dépit, peindre son désappointement de ce qu'il n'a pu même pincer la queue d'une anguille dans la Baie des Chaleurs.

—Lorsqu'on arrive, dit-il, à la Baie des Chaleurs, le désir le plus légitime qui vient naturellement à l'esprit est bien d'avoir de la morue fraîche, des homards, des huîtres, sortant de l'eau, du hareng et du saumon ruisseau de l'onde.

Longtemps d'avance, le palais s'humecte à l'idée des jouissances que lui donnera le contact de ces chairs délicieuses dans leur succulente fraîcheur. On prendra des huîtres sur les bancs mêmes et on les ouvrira sur le rivage; tous les jours une éblouissante mortue, encore saturée de parfums de la mer, viendra réjouir la table; on voit le homard à l'écaillé de pourpre étinceler dans le plat; le hareng et le maquereau, ruisseau dans la poêle, inondés d'une sauce dorée, pétillent déjà sous les regards avides. On pense au large saumon attendant seulement le contact du couteau pour ouvrir ses chairs tremblantes d'emboulement et presque animées encore... ah bien! toute cette eau qui vient à la bouche par anticipation n'est qu'une bouffée; on déguste dans le rêve, et ni huîtres, ni saumon, ni morue ne viendront une seule fois chatouiller le palais caressé d'illusions.

—Ce qui est à peu près impossible d'avoir dans la Baie des Chaleurs, c'est du poisson sous aucune forme. Vous diriez que j'ai mangé à la fois de la morue sèche revenue de Québec? On ne le croira pas, et, aujourd'hui encore j'enrage d'être convaincu que c'est vrai.

—Il faut que j'explique ce phénomène. D'abord, il est très rare que le poisson soit détaillé dans la Baie des Chaleurs; ceux qui s'occupent de pêche sont généralement au service des Robin et des LeBouthillier auxquels ils doivent apporter le produit entier de leur travail; puis, les goélettes et autres bâtiments qui viennent faire la pêche pour leur compte se gardent bien de débaucher le poisson là où il n'a aucun prix; ils l'apportent dans les villes du Canada ou bien vont le vendre sur Antilles; ensuite, les particuliers n'ont aucun goût pour un produit si abondant qu'ils en sont comme couronnés. Enfin, quoique Casquette soit à l'entrée de la Baie des Chaleurs et que l'entrée de la Baie du Nouveau Brunswick, il est plus difficile de se procurer des huîtres à vingt milles de ces deux ports qu'à Montréal et à Québec, faute de communications locales.

—Et puis, la même raison existe pour les huîtres que pour les autres produits de la mer; ceux qui en font le commerce le font en grand et ne le détaillent pas sur ces lieux où il ne serait pas le crustif, et où la population est trop clair-

semée. J'ai demandé, j'ai supplié à genoux dans tous les hôtels où je suis allé, pour avoir une bouchée de morue fraîche et une assiettée d'huîtres; j'ai offert de sommes folles, comme seul un chroniqueur du National peut en produire, et j'ai éprouvé partout les mêmes refus amers. Si l'on en avait eu, on m'en aurait donné pour rien, mais on n'en avait pas! J'ai passé devant une fabrique où l'on préparait le homard, j'ai vu quinze à vingt champs couverts de écailles de ce crustacé vermeil, et j'ai dû me lécher les babines dans le vide.

—A deux cents pas de moi, la baie rouillait ses ondes vertes et bleues tout à tour, on y voyait presque foisonner des miriades de maquereaux et de morues, et j'ai dû les laisser fuir. Quoi! j'ai foulé sous mes pieds vainqueur la Rivière aux Anguilles, et je n'en ai pas même pu pincer la queue d'une! Ainsi, l'une des plus chères illusions de mon voyage s'est effacée à peine conçue, et j'ai dû calmer mon désespoir avec du maion, du lard et des patates, moi qui m'étais élevé jusqu'à l'ultre!

(A continuer.)

Encore l'Université.

M. l'Éditeur,

Le *Pionnier*, de Sherbrooke, profitant de l'absence de Sa Grandeur Mgr. Racine, s'est permis de publier dans son numéro du 12 octobre courant, un article intitulé: "C'est ouais, mais lequel, sous prétexte de flageller M. Langelier, il tombe à bras raccourcis sur l'Université Laval, en blanc, bien entendu, mais avec des intentions bien définies, et que l'on distingue sans peine à travers les verres colorés qui les enveloppent. En voilà encore un qui n'a pas lu sa Bulle comme il faut, ou qui l'a oubliée. Il est bon de lui en citer un petit passage:

"C'est pourquoi nous enjoignons, par Rescrit Apostolique, à Notre Bien aimé Fils Alexandre Franchi, Cardinal Prêtre de la Sainte Église Romaine, Préfet de Notre Sacré Congrégation de la Propagande, et à ses successeurs protopresb. de faire exécuter Nos présentes Lettres et leur contenu; et à cet effet, Nous leur donnons et accordons toute faculté, autorité et juridiction, s'il le DEVIENT POUR L'UNIVERSITÉ ET TOUTS SES MEMBRES UN APPUI ET UN DÉFENSEUR EFFICACE; qu'il veuille à ce que les présentes Lettres et leur contenu soient invariablement observés par ceux que cela concerne ou concernera plus tard; qu'IL FASSE QUE L'UNIVERSITÉ ELLE-MÊME ET SES MEMBRES JOUISSENT EN PAIX ET SE FELICITENT des avantages qui leur sont assurés par la teneur des présentes, et qu'IL RÉPRIME AU BESOIN LES CONTRA-DICTEURS, en observant ce que de droit."

Ainsi le *Pionnier* devra se rappeler que le Cardinal Prêtre de la Propagande est chargé par N. S. P. le Pape d'être un appui et un défenseur efficace pour l'Université et tous ses membres;

—Que son Eminence est chargée de faire en sorte que l'Université elle-même et ses membres jouissent en paix et se félicitent des avantages qui leur sont assurés par la Bulle;

—Que si la conduite de M. Langelier en rapport avec l'élection de Charlevoix est digne de censure, (ce que je ne discute pas), il y a à Québec un Archevêque assez éclairé pour s'en apercevoir, et assez vertueux pour ne pas transiger avec le devoir;

—Que l'Université a droit de jouer en paix des favoris qui lui lui sont accordés par le St. Siège; que par conséquent le *Pionnier* a tort de troubler cette paix comme il le fait dans son numéro du 12 courant;

—Que le *Pionnier* devra à l'avenir éviter les écarts qu'il a commis le 12 courant, sinon qu'il pourra s'attendre à avoir maille à partir avec son Eminence le Card. Prêtre de la Propagande que le St. Père a établi le Protecteur de l'Université et de ses membres.

L'Université ne saurait jouer en paix des favoris qui lui sont accordés par la Bulle, tant qu'elle subira les piqures et les bourdonnements d'insectes malfaisants comme le *Pionnier*.

Coûte q'importe, il faut obéir. Il y a encore à Rome de l'encre et des plumes. Si la Bulle ne suffit pas pour faire taire les contradicteurs, il pourrait peut-être leur venir d'outre-mer une médecine plus efficace. En tous cas, il faut que le mal se guérisse.

VÉRITÉ.

Comté de Lévis.

M. le Rédacteur,

Le *Nouveau Monde* et la *Misère* (arcs des ambo!) viennent à la rescousse du Canadien. Il y a de quoi.

Le *Nouveau Monde* est surtout zélé. Vous savez, entre *Desjardins*,... il est vrai que ce sont des jardins qui ne produisent pas tout à fait les mêmes fruits.

Le *Desjardins* du *Nouveau Monde* bornait le 30 mai 1872, en parlant du gouvernement conservateur:

"Une telle conduite de la part des ministres canadiens et esthétiques à quelque chose d'inouï; elle manque autant de la simple prudence humaine que de l'intelligence du devoir qui incombe à des hommes d'état chrétiens... Il leur faudra rendre compte de leur conduite aux élections... (Sir George Cartier) a préféré nous sa-crisier, nous Catholiques, nous Canadiens, à la popularité de Sir John; il a été entraîné par l'appât du pouvoir; il a fait le sacrifice des Catholiques du Nouveau-Brunswick; il s'est moqué des Canadiens qu'il a cru assez mous pour le suivre les yeux fermés même après une trahison... Notons après lui le nom de l'hon. M. Langevin, un attentat du même genre et dont le sort doit être le même. Notons encore, malgré le regret que nous nous éprouvons d'en sgr ainsi, les noms de MM. "Archambault, Baker, BLANQUET etc."

Alors le *Desjardins* du *Canadien*, sim-

ple scribe du Dr. Blanchet, criait, mugissait, se battait les flancs et envoyait le *Desjardins* du *Nouveau Monde* à tous les diables.

Plus tard, le *Desjardins* du *Nouveau Monde* était candidat libéral dans le comté d'Hochelega, de par la grâce du comité libéral de Montréal, et le *Desjardins* du *Canadien* criait à l'abomination de la désolation dans le lieu saint.

Plus tard encore, le *Desjardins* du *Nouveau Monde* élu comme libéral à la Chambre des communes, votait contre la motion Mousseau demandant le pardon de Rieli; et le *Desjardins* du *Canadien* qui écrivait alors dans l'*Echo de Lévis*, mettait son nom en grosses lettres parmi les traitres canadiens français qui avaient sacrifié le héros du Nord-Ouest, vendu le sang du juste etc.

Aujourd'hui le *Desjardins* du *Canadien* accuse M. Fréchette exactement des mêmes crimes, et le *Desjardins* du *Nouveau Monde* applaudit à tout rompre!

—O *Desjardins* de mon cœur, vous êtes dignes de vous entendre; mais pour Dieu, entendez-vous!

Le *Desjardins* du *Nouveau Monde* parle des mauvais votes que M. Fréchette a donnés pendant les trois premières sessions du présent parlement. Le *Desjardins* du *Nouveau Monde* devrait bien faire la nomenclature de ces mauvais votes, pour voir si le *Desjardins* du *Canadien* et lui seraient du même avis là-dessus. Il ne faudrait pas oublier la motion Mousseau surtout.

Ne vous occupez pas de la réélection du député de Lévis, le *Desjardins* du *Nouveau Monde* et d'autres cieus! Il s'est fait élire son drapeau à la main celui-là. Il n'a pas, comme vous, escamoté une élection par escamotage en endossant une fausse livrée; et quand arrivera le nouvel appel au peuple, il ne sera pas, comme vous, forcé de renoncer à la vie publique de peur d'être chassé de son comté. Il a conquis par sa seule énergie et la justice de sa cause ce qui était considéré comme le boulevard du parti conservateur, et il vous défie tous de lui disputer la position qu'il occupe par la volonté du peuple qui l'a choisi.

Criez, jappez, maugréez, jespinez; il se moque de vous, et de toutes vos résolutions, seraient elles proposées par un Baptiste Canne, un Théodule Foisy, un Dominique Lecours et un Samson le bœuf! C'est aux élections prochaines qu'il vous donne rendez-vous. Si le *Desjardins* du *Nouveau Monde* est encore élu par acclamation, il pourra venir donner un coup d'épaupe au *Desjardins* du *Canadien*. Ils auront peut-être alors l'occasion de régler ensemble leur petit différend au sujet de la motion Mousseau. Ça y est-il?

Quant à la *Misère*, la vieille radoteuse jetée sans s'en apercevoir le pavé de l'ours à ce pauvre Dr. Blanchet desoie de se voir entouré d'amis si gâches et si maladroits. Le grand crime du député de Lévis, suivant la *Misère*, c'est de ne pas parler assez souvent en Chambre.

Docteur, parez le coup! vous qui avez représenté le comté de Lévis pendant quinze ans sans jamais ouvrir le bec en Chambre, vous devriez protester. C'est de la cruauté; ou vous assumez!

Seigneur, délivrez nous de ce amis! La *Misère* n'a pas trop chanté victoire après tout. Elle se rappelle je suppose son article à grand effet d'il y a deux ans, dans une circonstance analogie. Il fallait lire cela: *Grand triomphe des conservateurs! Fréchette enfoncé, démolit, com damné à l'annihilation! Tout Lévis dans l'in dignation! Fréchette chassé du comté de Lévis! Résolutions, etc.*

Pauvre *Misère*!

Quelques mois plus tard, M. Fréchette faisait élire un libéral de vingt-cinq ans par une majorité triple de la sienne, contre le même M. Blanchet, qui avait organisé cette assemblée et qui avait dressé et fait passer ces résolutions.

Mais, mon Dieu, continuez donc. Faites en passer tous les jours des résolutions comme celles-là. Cela fait notre affaire.

En avant, Baptiste Canne! En avant, Minique Lecours! En avant, bœufs et badauds!

TIR FOR TAT.

Un Chien Repêché.

Nous regagnâmes, à travers l'inextricable taillis, le sentier tracé dans le bois, et nous redescendîmes vers la rivière.

—Avant de repartir, me dit la jeune fille je veux vous montrer la est racte, d'autant plus que je compte me donner à mon tour un petit divertissement. Venez, Mervyn, venez, mon bon chien! Que tu es beau.

Nous nous trouvâmes bientôt sur la berge, en face des récifs qui barraient le lit de la rivière. L'eau se précipitait d'une hauteur de quelques pieds au fond d'un large bassin profondément encaissé et de forme circulaire, qui paraissait berner de tous parts un amphithéâtre de verdure parsemé de roches humides.

—Ce n'est pas précisément le Niagara, me dit Mlle Marguerite, en élevant un peu la voix pour dominer le bruit de la chute; mais j'ai entendu dire à des connaisseurs, à des artistes, que c'était néanmoins assez gentil. Avec vous admirez? Bien! Maintenant, j'espère que vous accorderiez à Mervyn ce qui vous reste d'enthousiasme. Ici, Mervyn!

Le terre-neuve vint se poster à côté de sa maîtresse, et la regarda en trevaillant d'impatience. La jeune fille alors, ayant levé son mouchoir de caillou, le lança dans le courant un peu au-dessus de la chute. Au même moment, Mervyn tomba comme un bloc dans le bassin inférieur, et s'éloigna rapidement du bord; le mouchoir, cependant, suivit le cours de l'eau, arriva aux récifs, dans un instant dans un remous, puis, passant tout à coup comme une flèche par dessus la roche arrondie, il vint tourbillonner dans un flot d'écume sous les yeux du chien, qui le saisit d'une dent prompte et sûre. Après quoi Mervyn regagna fièrement la rive, où Mlle Marguerite battit des mains.

Cet exercice charmant fut renouvelé plusieurs fois avec le même succès. On

en était à la sixième reprise, quand il arriva, soit que le chien fût parti trop tard, soit que le mouchoir eût été lancé trop tôt, que le pauvre Mervyn manqua la passe. Le mouchoir, entraîné par le remous des cascades, fut porté dans des broussailles épineuses qui se montraient un peu plus loin au-dessus de l'eau. Mervyn alla l'y chercher, mais nous fûmes très surpris de voir tout à coup se débattre convulsivement, lâcher sa proie et lever la tête vers nous en poussant des cris lamentables.

—Eh! mon Dieu, qu'est-ce qu'il a donc? s'écria Mlle Marguerite.

—Mais on croirait qu'il s'est empressé dans des broussailles. Au reste, il va se dégager, n'en doutez pas.

Bientôt, cependant, il fallut en douter, et même en désespérer. Le laeis de lianes, dans laquelle le malheureux terre-neuve se trouvait pris comme au piège, émergeait directement au-dessus d'un évasement du barrage, qui versait sans relâche sur la tête de Mervyn une masse d'eau bouillonnante. La pauvre bête, à demi suffoquée, cessa de faire le moindre effort pour rompre ses liens, et ses aboiements plaintifs prirent l'accent étriqué du râle.

En ce moment, Mlle Marguerite saisit mon bras et dit presque à mon oreille d'une voix basse:

—Il est perdu... venez, monsieur, allons nous en.

Je la regardai.

—La douleur, l'angoisse, la contrainte bouleversèrent ses traits pâles et creusèrent au-dessous de ses yeux un cercle livide.

—Il n'y a aucun moyen, lui dis-je, de faire descendre ici la barge; mais si vous voulez me le permettre, je suis un peu nager et je m'en vais aller tendre la patte à ce monsieur.

—Non, non, n'essayez pas... Il y a très loin jusqu'à... et puis j'ai toujours entendu dire que la rivière était profonde et dangereuse sous la chute.

—Soyez tranquille, mademoiselle, je suis prudent.

En même temps, je jetai ma jaquette sur l'herbe et j'enfilai dans le petit lac en prenant la précaution de me tenir à une certaine distance de la chute. L'eau était profonde, en effet, car je ne trouvai pied qu'au moment où j'approchai de l'agonisant Mervyn. Je ne sais s'il y a eu là autrefois quelque flot qui se sera écoulé et affaibli peu à peu, ou si quelque crue de la rivière aura entraîné et déposé dans cette passe des fragments arrachés de la berge; ce qu'il y a de certain, c'est qu'un épais enchevêtrement de broussailles et de racines se cache sous ses eaux perfides et y prospère. Je posai les pieds sur une des souches d'où paraissent surgir ces buissons, et je parvins à délivrer Mervyn qui, aussitôt maître de ses mouvements, retrouva tous ses moyens et s'en servit sans retard pour nager vers la rive, m'abandonnant de tout son cœur. Ce trait n'était point très conforme à la réputation chevelue que l'on a faite à ce spectacle; mais le bon Mervyn a beaucoup vécu parmi les hommes, et je suppose qu'il est devenu un peu philosophe. —Quand je voulus prendre mon élan pour le suivre, je reconnus avec étonnement que j'étais arrêté à mon tour dans les filets de la naïade jalouse et maléfique qui règne apparemment dans ces parages.

Une de mes jambes était enlascée dans les nœuds de liane que j'essayai vainement de rompre. On n'est point à l'aise dans une eau profonde et sur un fond visqueux, pour déployer toute sa force; j'étais d'ailleurs aveuglé par le jaunissement continu de l'onde écumeante.

Bref, je sentais que ma situation devenait équivoque. Je jetai les yeux sur la rive. Mlle Marguerite, suspendue au bras d'Alain, était penchée sur le gouffre et attachait sur moi un regard d'anxiété mortelle. Je me dis qu'il ne tenait peut-être qu'à moi en ce moment d'être pleuré par ces beaux yeux, et de donner à une existence misérable une fin digne d'en vie. Puis je secouai ces molles pensées; un violent effort me dégagés, je nouai autour de mon cou le petit mouchoir qui était en lambeaux, et je regagnai paisiblement le rivage.

Comme j'abordais, Mlle Marguerite me tendit la main, qui tremblait un peu. Cela me sembla doux.

—Quelle folie! dit-elle. Quelle folie! Vous pouviez mourir là! et pour un chien!

—C'était le vôtre, lui répondis-je à demi voix comme elle m'avait parlé.

OCTAVE FUEILLET.

Les Troubles d'Orient.

LA RUSSIE, L'ALLEMAGNE ET L'AUTRICHE D'ACCORD.

LA GRÈCE S'ARME.

MOUVEMENTS DES TROUPES ANGLAISES.

PRÉPARATIFS DE LA FLOTTE EN ANGLETERRE.

Londres, 20.

Il y a eu réunion du cabinet hier; tous les ministres étaient présents.

On croit savoir que, dans sa réponse à la seconde lettre du Czar, l'Autriche promet de rester neutre, dans l'éventualité d'une invasion de la Bulgarie par les troupes russes, tout en se réservant le droit d'opérer sur un point de la Turquie, s'il le faut.

Le correspondant du *Times* à Paris dit qu'il n'y a plus de doute sur l'accord qui existe entre la Russie, l'Allemagne et l'Autriche; il est facile de voir que l'Angleterre et la France ne rompent la neutralité que lorsque la Russie sera en présence de la Turquie.

On sait que la Turquie ne peut pas compter sur un appui en Europe. Si elle hésite à accepter un armistice de six semaines, c'est parce qu'elle en veut connaître toutes les conditions. Ce que la Russie veut aujourd'hui est parfaitement connu. La Russie veut l'indépendance absolue de la Serbie, l'indépen-

dance du Monténégro reconnue, avec un agrandissement de territoire et l'annexion du port de Spizza, et l'autonomie politique et administrative de la Bosnie, de l'Herzégovine et de la Bulgarie.

Elle veut aussi avoir Bessarabie qui lui a été enlevée en 1856 et rétablir la navigation libre des Dardanelles.

</

donc 35 dans le port. Il y en a aussi 21 dans le port de Montréal.

Alarme de feu hier soir. — Alarme de feu hier soir à 9 heures à la boîte 65 Feu de cheminée.

Le Capit. Walter H. Holbeck, du 60e régiment d'infanterie, est à l'Albion, et M. Dohy, M. P., de Stanstead, est au St. Louis.

Un charrier a été condamné hier à 25 amendes et aux frais pour avoir frappé son cheval avec un manche de four.

Les lots de grève à eau profonde, les quais et magasins de Lowndes & Frères, faillis, au Bassin de Gaspé, ont été vendus hier à l'enchère par M. Maxham et Cie. et adjugés à H. W. Welch pour la somme de \$4,150.

La Compagnie Shaughnessy jouera le 30 du courant à la Salle de Musique.

Une femme logée dans les casernes de l'Artillerie s'est plainte hier de la police qu'elle a vu une autre femme lui avoir subtilisé une robe et d'autres vêtements.

L'autre femme est une veuve de profession; la police s'est mise à l'œuvre. Il paraît que l'on a introduit dans le nouveau règlement du bureau de santé une clause qui détermine une amende contre tout médecin qui refusera de donner au bureau de santé avis de cas de mala dies contagieuses qu'il peut avoir à traiter.

M. N. Ross va mettre d'ici à quelques semaines un navire sur les chantiers.

Le beau temps qu'il fait depuis quelques jours permet aux cultivateurs de sauver leurs récoltes de légumes. Un de nos confères dit qu'il y a au moins 15,000 minots de patates à arracher.

Il y a trois pouces de neige sur le trottoir dans la rue St. Paul qui est pavée de pierre.

On attend encore 65 navires dans le port.

L'essai des pompes à vapeur aura lieu mardi et mercredi prochains, les 24 et 25 du courant, sur le quai de la Reine.

L'autre soir, au tournoi athlétique entre Treher et Ray, il y a eu des paris d'engagements pour plusieurs centaines de piastres.

M. T. H. Grant est parti avant hier soir pour New York où il doit prendre le steamer Germanic, de la ligne White Star, qui part samedi pour l'Europe.

On remarque l'autre soir au tournoi athlétique M. M. de Boucherville, Angers, Fortin et Ross; les douzaines étaient alors au tournoi, sans doute pour prendre des leçons pour la prochaine session.

On dit que ce sont M. M. Angers et M. Taché, architectes de talent, qui font les plans des bâties du parlement et du nouveau Palais de Justice. What say?

ouvrier. — On lit dans le Nouveau Monde:

Nous sommes redevable à M. le sous-chef de police Paradis, de la communication suivante que nos lecteurs liront avec intérêt.

Un jeune homme du nom de Louis Bertrand est arrivé hier matin, de Québec, après une absence de 17 ans. Ce jeune homme est à la recherche de sa famille dont il a été séparé sous des circonstances particulières.

À l'âge de 10 ans, le jour de sa première communion, il vint de l'une des paroisses du sud, dont il a oublié le nom, en compagnie de son père, à Montréal. Il se rappelle qu'il traversa le fleuve dans une embarcation et qu'il débarqua en face d'un monument. Il est naturel de supposer que ce monument était la colonne Nelson, Jean Jacques Carrière.

Dans l'après-midi, son père le conduisit au même endroit pour reprendre l'embarcation dans le but de retourner dans sa paroisse. Son père ayant oublié un paquet dans le voisinage, laissa l'enfant dans le canot en promettant de revenir bientôt.

Pendant l'absence du père, une chaussonnée montée par trois matelots passa près de l'enfant et l'enleva. On le transporta dans un navire hollandais qui fit voile le lendemain pour le Brésil.

Après un séjour de 15 jours au Brésil, l'enfant se rendit en Europe où il demeura pendant plusieurs années. Plus tard il reprit passage à bord de divers vaisseaux, et, avant hier il débarqua à Québec avec une absence de 17 ans.

Ce jeune homme désire trouver sa famille. Il se rappelle que la paroisse où le rang qu'il habitait se nommait "St. George" et que cette paroisse était à une courte distance de la rive sud de St. Laurent. Son père se nommait Louis Bertrand et sa mère Louise Colin. Il se rappelle que sa mère venait de Québec.

Le jeune Bertrand a un souvenir du curé de sa paroisse. Les personnes qui ont connu feu M. Thibout, curé de St. Julie, comté de Verchères, croient reconnaître ce monsieur dans le portrait qui fait l'objet de ce rapport.

Les personnes qui pourraient fournir à M. Bertrand des informations sur sa famille s'obligeront beaucoup en s'adressant à M. Pention, chef de police.

VIN DE QUININE DE CAMPBELL. — Pourquoi la vente de Vin de quinine de Campbell a-t-elle été si grande en 1876, malgré le déclin des imitations dont on a vu le public? En voici la raison: LEVIN DE QUININE DE CAMPBELL est le seul qui soit pur et qui ait les trois caractéristiques suivantes: (Signé) J. BARNES EDWARDS, Ph. D., D. C. L., F. G. S.

— Ce qui ne doit pas être un secret, pour personne est que l'Eau Doxina fait ses effets sur la tête de la peau, en enlevant le masque, les taches, les boutons, les dartres charbonnées et la figure est la plus comode.

— L'Eau Doxina est la seule qui donne de la fraîcheur à la peau et qui ne fait pas de boutons. Elle est préparée par N. Doreville, pharmacien, 100, rue St. Joseph, à Québec.

— A vendre chez O. Potvin, Agent, 84, rue St. Roch, et chez W. E. Brunet, rue St. Joseph, St. Roch.

MARCHE MONETAIRE.

New-York, 10 h., 20 octobre 1876. Or 101 1/2. Exchange sterling 83 1/2. Exchange 00 à 89 1/2.

S. C. BARROW, Courtier, Vice-président du Bureau de Poste.

MARCHE DE QUÉBEC.

Québec, 20 octobre 1876. Froment, le meilleur, par 100 lbs \$9.50 à 10.00. 2e do, do 8.50 à 9.25. 3e do, do 6.00 à 6.50. 1re qualité, par livre. 0.08 à 0.12. Veau, 1re qualité, par livre. 0.00 à 0.60. Mouton, le meilleur, par livre. 0.07 à 0.10. Lard frais, par 100 livres. 7.00 à 8.00. Par livre. 0.09 à 0.10. Saucisson, par livre. 0.10 à 0.12. Jambon frais par livre. 0.09 à 0.10. do salé et fumé, par livre. 0.12 à 0.15. Fleur supérieure extra, qrt. 6.50 à 7.50. do Extra, do 6.10 à 6.40. do Extra de Bonlangers 5.90 à 6.00. do Extra du printemps 5.50 à 5.60. do Supérieure do 5.20 à 5.30. do Fine do 4.60 à 4.70. do en Sac, 100 lbs. 2.70 à 2.80. Gruau, par 200 livres. 5.25 à 5.50. Blé d'Inde blanc, par 200 lbs 3.00 à 3.25. do jaune, do 3.00 à 3.10. Saumon No. 1, qrt. 200 lbs. 12.00 à 14.00. do par livre. 0.08 à 0.11. Morue verte, par quart. 5.00 à 6.00. do de en draft. 6.50 à 6.50. do par livre. 0.04 à 0.05. Frome sèche, par quintal. 5.50 à 5.50. Huile de Morue, par gallon. 0.55 à 0.57. Farine Labrador No. 1, qrt. 5.00 à 5.50. Volailles par couple. 0.40 à 0.50. Oies do 1.00 à 1.20. Dindes do 2.00 à 2.50. Canards do 0.50 à 0.60. Patates par minot. 0.30 à 0.35. Avoine, par 35 livres. 0.45 à 0.47. Farine Labrador No. 1, qrt. 5.00 à 5.50. Beurre frais, do 0.19 à 0.22. Fromage, par livre. 0.13 à 0.13 1/2. Oufs, par douzaine. 0.15 à 0.17. Sucre d'érable, par livre. 0.8 à 0.09. Pommes par quart. 2.50 à 4.00. Oignons par boîte. 2.50 à 2.50. Farine No. 1, qrt. 12.00 à 10.00. Paille, do 5.00 à 6.00. Bois par corde, (2 pieds 6 pc) 3.00 à 3.75. do do (3 pieds) 4.50 à 4.75.

PRODUITS EN GROS DE MONTRÉAL.

Jenli, 19 octobre 1876. Fleur—Recettes 3,555 quarts. Extra Supérieur 5.85 à 6.00; Extra 5.65 à 5.75; Fancy 5.40 à 5.55; Extra du Printemps du Canada 5.15 à 5.25; Supérieure 4.80 à 4.95; Forte de Bonlangers 5.40 à 5.60; Fine 4.25 à 4.35; Middlings 3.50 à 3.75. Sacs du Haut-Canada 2 1/2. Sacs de la Cité de livrés 2.70. Ventes—200 Extra du Printemps 5.20; 200 do 5.15; 870 do 5.25; 2,500 Sacs de la Cité 2.70; 100 do 2.75; 100 Fancy 5.40; 200 Middlings 3.75; 500 Extra du Printemps 5.35 hier; 1,000 do Marque de la Cité à des termes privés; 100 Extra 5.74; 1,100 do 5.65; 50 Double Extra 5.85; 300 Supérieure choisis 5.00. BLE—Recettes 4,731 mts; 1.0 pour No. 1 Canada du Printemps. GRAINS—Foin, recettes 13,000 mts, 90c à 91c; Avoine, nominal 37c à 38c; Orge, recettes 1,200 mts, 55c à 70c par 4. Un Ventes au camion de foin à 91c, et un camion de Blé d'Inde à 53c. Blé d'Inde, recettes 16,685 mts, 53c à 54c. DINDES tranquilles, Beurre, recettes 1057 timettes, 20c à 21c pour l'Ouest; 23c pour Morrisburg et Brockville; 23c à 24c pour Townships de l'Est. Fromage, recettes 361 mts, 11c à 12c. ALCOOL—Recettes 69 qrs. Potasse 4.30 à 4.60; Perles 6.00.

MARCHE DE NEW-YORK.

19 octobre. Coton faible à 10c pour Middlings Uplands. Fleur ferme et moins active; recettes 9,000 qrs; ventes 12,000 qrs, 4.60 à 5.00 pour supérieure de l'état; et 5.25 à 5.75 pour commune à la bonne extra de l'état. Fleur de Seigle ferme 4.40 à 5.00 pour supérieure. Blé meilleur et tranquille; recettes 65,000 mts; ventes 16,000 mts, à 1.27 pour nouveau No. 3 Milwaukee. Seigle ferme; recettes 1,000 minots, ventes aucun. Blé d'Inde ferme; recettes 157,000 mts; ventes 30,000 mts, 55c à 60c pour mélo de l'ouest. Orge tranquille et sans changement; recettes 75,000 mts; ventes 9,000 mts ungradé Canada à 1.16. Avoine ferme; recettes 35,000 minots; ventes 31,000 mts, 37c à 49c pour mélo de l'ouest et 33c à 50c pour blanc de l'ouest. Lard ferme à 9.90. Saucisson ferme 10.35 à 10.37. Beurre 20c à 26c pour l'état et Pennsylvanie. Poterie—cru, 13c; raffiné, 26c.

RAPPORT MARITIME.

ARRIVAGES DANS LE PORT DE QUÉBEC. 19 Octobre—SS Ontario, Bonchette, Liverpool, à Québec, W. M. Macpherson, 9 passagers et 1000 marchandises pour Québec et Montréal. Queen of England, Hanson, Londres, 20 Août. Underwriter, Robertson, Londres, 26 Août.

ARRIVAGES AU QUAI BENAUD.

Québec, 20 octobre 1876. Barge Regina, N. Rivard, Montréal, fleur, lard. Goulette Alma Maria, D. Fortin, l'let, bois, beurre, patates.

RAT! RAT! MORT! MORT!

Extirpateur de la Vermine de Parson. Le seul véritable sur le marché. Il a été vendu en grande quantité aux Etats-Unis, au Canada et dans les républiques du Sud, depuis vingt-cinq années. Québec, 10 août 1876.

Naissance.

À St. Roch, le 17 courant, la Dame de M. Henry A. Bédard, une fille.

Décès.

Le 20 du courant, après une longue maladie souffrante, Madame Joséphine Jobin, épouse de feu Pierre Côté, à l'âge de 77 ans et 5 mois. Son service et ses funérailles auront lieu lundi prochain, à 8 heures. Les conviviaisons se feront rue St. Olivier, No. 1, à 9 heures. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Corporation de Québec.

HOTEL-DE-VILLE, Québec, 20 octobre 1876. AVIS PUBLIC est par ces présentes donné que le terme pour recevoir les Soumissions pour le parage des rues St. Paul et St. Joseph est prolongé jusqu'à MARDI prochain, le 25 du courant, à 4 h. P. M., afin de permettre aux soumissionnaires de donner un prix pour la pierre de la Malbaie, au cas où la Corporation se déciderait à permettre l'emploi de la dite pierre. C. BAILLAIRGE, Inspecteur de la Cité, Québec, 20 octobre 1876—4f.

Corporation de Québec.

HOTEL-DE-VILLE, Québec, 20 octobre 1876. AVIS PUBLIC est par ces présentes donné que les soumissions cachetées, en faveur de "Soumission" et adressées à un soumissionnaire, seront reçues à ce bureau, d'ici à MARDI prochain, le 24 du courant, à 4 heures P. M., pour le forage ou creusage de trois puits de six diamètres ou plus et de 20 pieds de profondeur plus ou moins, pour l'assainissement de l'Estuaire de Québec, aux endroits où il est proposé de faire les divers puits pour servir en cas d'inondation. La Corporation se réserve le droit d'accepter ni la plus basse, ni même aucune des soumissions. Chaque soumission sera faite sur un blanc imprimé qu'on se procurera à ce bureau. C. BAILLAIRGE, Ing. de la Cité, Québec, 20 octobre 1876—3f.

AVIS

Est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte en vertu duquel les Membres de la Législature de Québec soient déclarés irresponsables.

Annouces Nouvelles.

Informations demandées, \$10 de Récompense. On demande des informations sur le compte de FRANÇOIS FOURNIER, de Nice, France, âgé de 50 ans, qui laisse Québec dans la soirée de Mardi, le 16 du courant, où il demeurait au No. 270 rue St. Vallier. On n'en a vu ni en nouvelles depuis. Il mesure 5 pieds 9 pouces à la taille et de longs favoris. Le jour qu'il a disparu, il portait un capot bien, une veste ramagée, une chemise de flanelle, un pantalon de tweed mince et foncé, une ceinture de drap. On donnera la récompense sursolite à toute personne qui donnera sur son compte des informations qui tendront à le faire retrouver. BENEDETTE ZERGA, Québec, 20 octobre 1876—3fp.

A VENDRE.

Immédiatement, une Maison spacieuse sur Bruges à 2 étages, 42 pieds de front sur 26 et un Hanger en Briques de 34 pieds sur 16 pieds, avec bâches adjacentes. Le tout bien fini et en bon état, fort achalandé comme maison de commerce et située rue Caron et Notre-Dame des Anges, No. 80, près du Marché Jacques-Cartier, occupé par un feu Ed. Moisan, Marchand, Epicer. S'adresser sur les lieux à M. P. K. MOISAN, Québec, 20 octobre 1876—Imp.

A LOUER

Un Grand Magasin Central Avec Caves, Ventes et Réserve, si on l'exige, ci-devant occupé par M. Leggett & Johnson, 62, rue St. Jean, Haute-Ville. S'adresser à M. P. K. MOISAN, Québec, 20 octobre 1876—Imp.

Le troisième et quatrième étage de la même maison, en partie meublés. S'adresser à M. P. K. MOISAN, Québec, 20 octobre 1876—Imp.

MORUE ET PROVISIONS.

En déchargement par le Vapeur Beaver: 150 quarts de Morue No. 1 et No. 2 de premier choix, inspectés, à vendre par les soumissionnaires. S'adresser à M. P. K. MOISAN, Québec, 20 octobre 1876—Imp.

400 poches de Gandrie, Pois, Orge et Avoine, 200 quarts de Fleur No. 1 Dominion, 300 Royal, 200 Bon Fine, 700 M. d'Inde de choix, 600 poches Fleur City, 400 poches Fleur de France, 1000 Sacs de Blé d'Inde, Sacs de la Cité de livrés et Farine de Blé d'Inde, etc. Le tout à vendre à des prix réduits. ROUSSEAU & TREMBLAY, Marchands de Fleur et Provisions, Rue St. Paul, No. 10, Bas-Ville Québec, 20 octobre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de ALEXANDRE HUDON, Commerçant, de St. Patrice, Failli. Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir à 10 heures, le 24 du courant, à DIX heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et de nommer un Syndic, s'ils le jugent à propos. Fraserville, 16 octobre 1876. J. ELZ, POULIOT, Syndic Officiel, Québec, 16 octobre 1876—1f.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de LEON LABREQUE, de la paroisse Saint-Thomas, District et Comté de Montmagny, Marchand, Failli. Le failli m'a fait cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir à 10 heures, le 24 du courant, à DIX heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un Syndic, s'ils le jugent à propos. Montmagny, 11 octobre 1876. F. X. TALBOT, Syndic, Québec, 20 octobre 1876—1f.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de ALEXANDRE POULIOT, Failli. Je, soussigné, F. X. TALBOT, ai été légalement nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me produire leurs réclamations d'ici à un mois. F. X. TALBOT, Syndic, Montmagny, 20 octobre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de ALEXANDRE POULIOT, Failli. Je, soussigné, F. X. TALBOT, ai été légalement nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me produire leurs réclamations d'ici à un mois. F. X. TALBOT, Syndic, Montmagny, 20 octobre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de ALEXANDRE POULIOT, Failli. Je, soussigné, F. X. TALBOT, ai été légalement nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me produire leurs réclamations d'ici à un mois. F. X. TALBOT, Syndic, Montmagny, 20 octobre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de ALEXANDRE POULIOT, Failli. Je, soussigné, F. X. TALBOT, ai été légalement nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me produire leurs réclamations d'ici à un mois. F. X. TALBOT, Syndic, Montmagny, 20 octobre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de ALEXANDRE POULIOT, Failli. Je, soussigné, F. X. TALBOT, ai été légalement nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me produire leurs réclamations d'ici à un mois. F. X. TALBOT, Syndic, Montmagny, 20 octobre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de ALEXANDRE POULIOT, Failli. Je, soussigné, F. X. TALBOT, ai été légalement nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me produire leurs réclamations d'ici à un mois. F. X. TALBOT, Syndic, Montmagny, 20 octobre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de ALEXANDRE POULIOT, Failli. Je, soussigné, F. X. TALBOT, ai été légalement nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me produire leurs réclamations d'ici à un mois. F. X. TALBOT, Syndic, Montmagny, 20 octobre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de ALEXANDRE POULIOT, Failli. Je, soussigné, F. X. TALBOT, ai été légalement nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me produire leurs réclamations d'ici à un mois. F. X. TALBOT, Syndic, Montmagny, 20 octobre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de ALEXANDRE POULIOT, Failli. Je, soussigné, F. X. TALBOT, ai été légalement nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me produire leurs réclamations d'ici à un mois. F. X. TALBOT, Syndic, Montmagny, 20 octobre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de ALEXANDRE POULIOT, Failli. Je, soussigné, F. X. TALBOT, ai été légalement nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me produire leurs réclamations d'ici à un mois. F. X. TALBOT, Syndic, Montmagny, 20 octobre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de ALEXANDRE POULIOT, Failli. Je, soussigné, F. X. TALBOT, ai été légalement nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me produire leurs réclamations d'ici à un mois. F. X. TALBOT, Syndic, Montmagny, 20 octobre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de ALEXANDRE POULIOT, Failli. Je, soussigné, F. X. TALBOT, ai été légalement nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me produire leurs réclamations d'ici à un mois. F. X. TALBOT, Syndic, Montmagny, 20 octobre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de ALEXANDRE POULIOT, Failli. Je, soussigné, F. X. TALBOT, ai été légalement nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me produire leurs réclamations d'ici à un mois. F. X. TALBOT, Syndic, Montmagny, 20 octobre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de ALEXANDRE POULIOT, Failli. Je, soussigné, F. X. TALBOT, ai été légalement nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me produire leurs réclamations d'ici à un mois. F. X. TALBOT, Syndic, Montmagny, 20 octobre 1876.

Annouces Nouvelles.

VENTE A L'ENCAN Par CASSEY & Cie. Chevaux, Wagon, Voiture Légers, Harnais, Robes de Femme.

SAMEDI MATIN, à 11 heures Au Marché Champlain. Une belle Jument Bai, en bonne condition, avec les articles ci-dessus. Vente sans réserve. CASSEY & Cie, Encanteurs, Québec, 20 octobre 1876.

VENTE A L'ENCAN

Par CASSEY & Cie. Sleighs, Cutters, Carrioles, Berlines, Robes d'Ours, de Loup et de Buffle Bordées.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, avec les articles ci-dessus. Vente sans réserve. CASSEY & Cie, Encanteurs, Québec, 19 octobre 1876.

VENTE A L'ENCAN

Par CASSEY & Cie. Sleighs, Cutters, Carrioles, Berlines, Robes d'Ours, de Loup et de Buffle Bordées.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, avec les articles ci-dessus. Vente sans réserve. CASSEY & Cie, Encanteurs, Québec, 19 octobre 1876.

VENTE A L'ENCAN

Par CASSEY & Cie. Sleighs, Cutters, Carrioles, Berlines, Robes d'Ours, de Loup et de Buffle Bordées.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, avec les articles ci-dessus. Vente sans réserve. CASSEY & Cie, Encanteurs, Québec, 19 octobre 1876.

VENTE A L'ENCAN

Par CASSEY & Cie. Sleighs, Cutters, Carrioles, Berlines, Robes d'Ours, de Loup et de Buffle Bordées.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, avec les articles ci-dessus. Vente sans réserve. CASSEY & Cie, Encanteurs, Québec, 19 octobre 1876.

VENTE A L'ENCAN

Par CASSEY & Cie. Sleighs, Cutters, Carrioles, Berlines, Robes d'Ours, de Loup et de Buffle Bordées.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, avec les articles ci-dessus. Vente sans réserve. CASSEY & Cie, Encanteurs, Québec, 19 octobre 1876.

VENTE A L'ENCAN

Par CASSEY & Cie. Sleighs, Cutters, Carrioles, Berlines, Robes d'Ours, de Loup et de Buffle Bordées.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, avec les articles ci-dessus. Vente sans réserve. CASSEY & Cie, Encanteurs, Québec, 19 octobre 1876.

VENTE A L'ENCAN

Par CASSEY & Cie. Sleighs, Cutters, Carrioles, Berlines, Robes d'Ours, de Loup et de Buffle Bordées.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, avec les articles ci-dessus. Vente sans réserve. CASSEY & Cie, Encanteurs, Québec, 19 octobre 1876.

VENTE A L'ENCAN

Par CASSEY & Cie. Sleighs, Cutters, Carrioles, Berlines, Robes d'Ours, de Loup et de Buffle Bordées.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, avec les articles ci-dessus. Vente sans réserve. CASSEY & Cie, Encanteurs, Québec, 19 octobre 1876.

VENTE A L'ENCAN

Par CASSEY & Cie. Sleighs, Cutters, Carrioles, Berlines, Robes d'Ours, de Loup et de Buffle Bordées.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, avec les articles ci-dessus. Vente sans réserve. CASSEY & Cie, Encanteurs, Québec, 19 octobre 1876.

VENTE A L'ENCAN

Par CASSEY & Cie. Sleighs, Cutters, Carrioles, Berlines, Robes d'Ours, de Loup et de Buffle Bordées.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, avec les articles ci-dessus. Vente sans réserve. CASSEY & Cie, Encanteurs, Québec, 19 octobre 1876.

VENTE A L'ENCAN

Par CASSEY & Cie. Sleighs, Cutters, Carrioles, Berlines, Robes d'Ours, de Loup et de Buffle Bordées.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, avec les articles ci-dessus. Vente sans réserve. CASSEY & Cie, Encanteurs, Québec, 19 octobre 1876.

VENTE A L'ENCAN

Par CASSEY & Cie. Sleighs, Cutters, Carrioles, Berlines, Robes d'Ours, de Loup et de Buffle Bordées.

